



COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 JUILLET 2025 À 20 h – Salle du Conseil

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, Mme DUNOYER Marie, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Absents excusés :

M. GIRAT Martin qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël
M. CONVERSY Éric qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie

Secrétaire de séance : Lisette CHEVRIER-DELACOSTE

1. **Fonctionnement des assemblées :** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 22 mai 2025 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. **Fonctionnement des assemblées :** Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA :

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

3. **Affaires touristiques :** Présentation du rapport du délégataire du domaine skiable pour l'exercice 2023-2024, clos au 30 septembre 2024 :

Mme MISSILLIER, directrice administrative et financière, et M. Jérôme DÉCISIER, directeur commercial, marketing et informatique de la société Grand Massif Domaines Skiables (GMDS) ont présenté le rapport du délégataire des remontées mécaniques pour l'exercice clos au 30 septembre 2024.

Un échange entre les élus du Conseil municipal et le représentant de la société délégataire a ponctué la présentation du rapport du délégataire.

En vertu du cadre légal des délégations de service public et des dispositions du contrat de délégation, ce point ne fait pas l'objet d'une délibération et d'un vote mais constitue seulement une information à destination des élus du Conseil municipal.

Les représentants de la société GMDS quittent la salle consulaire à l'issue de ce point.

4. Ressources humaines : Autorisation de recours au contrat d'apprentissage :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration générale : Recomposition de l'organe délibérant de l'EPCI l'année précédent le renouvellement général des conseils municipaux – Approbation de la répartition des sièges des conseillers communautaires :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Administration générale : Approbation de l'avenant à la convention conclue avec le CDG 74 pour la gestion des archives municipales :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Finances : Contractualisation d'une ligne de trésorerie :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme : Approbation du bilan de la concertation publique dans le cadre de la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU sur le secteur « Les Mollards » :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Urbanisme : Délibération actant la non-nécessité d'une étude environnementale pour la procédure de révision alléguée n°3 du PLU :

M. CLERENTIN Raphaël, élu intéressé en l'espèce, ne prend pas part au débat et au vote sur ce point.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (M. RAPHAËL CLERENTIN, ÉLU INTÉRESSÉ EN L'ESPÈCE, NE PRENDS PAS PART AU VOTE SUR CE POINT POUR SON COMPTE ET POUR LE COMPTE DE M. MARTIN GIRAT DONT IL A LE POUVOIR)

10. Urbanisme : Approbation du bilan de la concertation publique et arrêt de la procédure dans le cadre de la révision alléguée n°3 du PLU :

M. CLERENTIN Raphaël, élu intéressé en l'espèce, ne prend pas part au débat et au vote sur ce point.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (M. RAPHAËL CLERENTIN, ÉLU INTÉRESSÉ EN L'ESPÈCE, NE PRENDS PAS PART AU VOTE SUR CE POINT POUR SON COMPTE ET POUR LE COMPTE DE M. MARTIN GIRAT DONT IL A LE POUVOIR)

11. **Foncier** – Approbation de la convention de servitude et d'autorisation de travaux à conclure avec le SM3A pour les travaux de confortement de la berge en rive gauche du Giffre au niveau de la station d'épuration de Morillon :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 11 VOIX POUR ET UNE VOIX CONTRE (M. GILLES SÉRAPHIN)

12. **Voirie** : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien conclue avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie relative aux travaux de requalification et d'aménagement de la RD 54 dans le secteur du Lac bleu :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. **Affaires touristiques** : Approbation du contrat à conclure avec l'entreprise Warner Bros dans le cadre de l'organisation de la Coupe du monde de VTT 2025 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. **Affaires touristiques** : Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Savoie pour l'organisation de l'épreuve d'Enduro de la Coupe du monde de VTT – EWS 2025 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. **Affaires touristiques** : Fixation des tarifs du service pour la saison d'été 2025 et validation de la carte saisonnière pour le bar-restaurant « La Covagne » dans le cadre de la délégation de service public :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. **Affaires touristiques** : Projet de rénovation de la télécabine TC 10 de Morillon pour en faire un ascenseur valléen et demandes de subventions :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. **Affaires touristiques** : Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune d'Arâches-la-Frasse pour l'aménagement d'une piste VTT :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. **Transport** : Approbation de l'avenant n°1 à la convention conclue entre la Commune, la CCMG, et GMDS pour l'organisation de l'exploitation estivale et le financement de la télécabine de Morillon :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Vie associative : Cession à titre gracieux du quad à l'association du Ski club de Morillon :

Mme BOSSE Stéphanie et Mme DUNOYER Marie, élues intéressées en l'espèce, ne participent pas au débat et au vote sur ce point.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (MMES STÉPHANIE BOSSE ET MME MARIE DUNOYER, ÉLUES INTÉRESSÉES EN L'ESPÈCE, NE PRENNENT PAS PART AU VOTE SUR CE POINT)

20. Sports : Contrat de partenariat bandeau avec Argeline TAN-BOUQUET :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Culture : Convention de partenariat avec Mlle GEANTET :

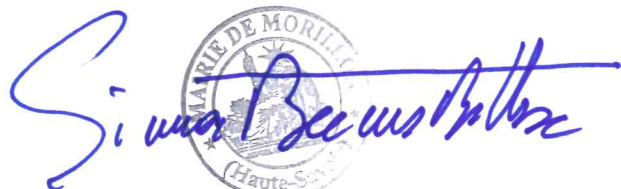
VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. Questions diverses :

La séance est levée à 22h48.

Fait à Morillon, le 11 juillet 2025

Le Maire,

A blue ink signature of M. Simon BEERENS-BETTEX, written over a circular official stamp of the Municipality of Morillon, Haute-Savoie.

M. Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of Mme Lisette CHEVRIER-DELACOSTE, written over a circular official stamp of the Municipality of Morillon, Haute-Savoie.

Mme Lisette CHEVRIER-DELACOSTE